

ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES SUR LE SITE DE REULER ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

A partir du 2 octobre 2023, la Maison Relais proposera toute l'année, en collaboration avec l'Ecole Nationale et l'Ecole Internationale, des activités **musicales, artistiques et sportives** auxquelles les enfants pourront participer en dehors du temps scolaire.

Voici une petite explication des différentes activités :



La LASEP (Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Fondamental) a pour objectif de promouvoir le plaisir et la joie de bouger. Elle propose une offre large et variée de possibilités d'activités physiques, tout en amenant les enfants à participer à différentes disciplines de manière ludique. Le fair-play est toujours au premier plan.

En outre, la LASEP propose un calendrier d'activités variées au cours de l'année scolaire 2023-2024, auxquelles le groupe LASEP peut participer.

Chaque enfant fréquentant l'école primaire peut devenir licencié LASEP et est tenu de payer **une cotisation annuelle de 40€** lors de son inscription.



Ces activités hebdomadaires visent à promouvoir l'éducation musicale et artistique à l'école grâce à un concept développé en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale. Ces activités sont proposées par les enseignants de l'école internationale en collaboration avec la Maison Relais.

INFORMATIONS IMPORTANTES :

En annexe, vous trouverez un aperçu des différentes activités de chaque cycle ainsi que le formulaire d'inscription qui doit être rempli et signé et renvoyé **avant le 22 septembre** à l'adresse suivante :

inscription.rpac@elisabeth.lu

La fiche d'inscription complétée et renvoyée, avec les activités que vous avez choisies, n'entrera en vigueur qu'après réception d'une nouvelle confirmation d'inscription de la part de la Maison Relais. Dans l'intérêt de l'enfant, nous vous prions de tenir compte du choix des activités, car les modifications ou les annulations en cours d'année scolaire ne sont prises en considération qu'avant chaque nouveau trimestre scolaire.

Pour toutes les activités extrascolaires qui ont lieu après la journée d'école, le transport (départ) des élèves est de la responsabilité des parents et n'est donc pas pris en charge par la Maison Relais ou l'école, sauf si l'enfant retourne à l'accueil de la Maison Relais après l'activité.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.

TEAM MAISON RELAIS - ÉCOLE NATIONALE ET INTERNATIONALE

